

Conseil Municipal Jeudi 23 MAI 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le jeudi 23 du mois de mai à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 15 mai 2024, à la salle du conseil, sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire.

Etaient réunis sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire :

Mesdames et Messieurs : MEUNIER-FAVIER Rachel, CARUANA Laurent, BROSSIER Michèle, BERTHET-MARTINEZ Françoise, SONNTAG Jean-Jacques, DUCHIER Eric, DUPIN Michel, FIALON Bérangère, TURC Jean-Edouard, GIRAUD Karine, BRUSQ Pascal, PIN Grégory, ROYON Pierre-Yves

Etait(ent) Absent(s) : PERRIN Alain, LINOSSIER Laurent, LANCERY FORESTIER Laura, FLAMENT Cécilia,

Procuration(s) :

PERRIN Alain à CARUANA Laurent
LINOSSIER Laurent à BRUSQ Pascal
LANCERY FORESTIER Laura à MEUNIER-FAVIER Rachel
FLAMENT Cécilia à BROSSIER Michelle

Secrétaire de séance :

Bérangère FIALON

I) RESSOURCES HUMAINES

1. Modification Tableau des Effectifs

Délibération N° 212024

Ouï et délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** la création de la fonction de Chef d'Equipe
- **Approuve** la création du poste d'Agent de Maîtrise à temps complet
- **Approuve** la modification du tableau des effectif, à compter du 1^{er} septembre 2024.

2. Création du Compte Epargne Temps

Délibération N° 222024

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la création du CET.

3. Recrutement Vacataire.

Délibération N° 232024

Ouï et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les termes de recrutement tel que défini.

II) AFFAIRES GENERALES

4. Convention de Servitude ENEDIS – Rue de l'Hormet

Délibération N°242024

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, :

- **Approuve** la convention de servitude telle qu'annexée,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

5. Convention de Passage FFRandonnée

Délibération N° 252024

Ouï et délibéré, les membres de l'assemblée :

- **Approuve** les termes de la convention telle qu'annexée
- **Autorise** Monsieur le Maire à la signer.

6. Adhésion SIEL – Option Supervision Télégestion.

Délibération N° 262024

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de choisir le module SUPERVISION de l'option Télégestion, dans le cadre de la compétence optionnelle du SAGE,
- **Approuve** la contribution annuelle de la commune pour le module précité,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir sur cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h13.

Prochain Conseil le 27 juin 2024.